

CGT

FO

CFDT

Le 29 mai 2008

Monsieur BORLOO
Ministre de l'Énergie, de l'Ecologie,
de l'Aménagement du Territoire et du
Développement Durable
246, boulevard Saint-Germain
75007 - PARIS

Monsieur le Ministre,

Le 17 décembre 2007, vous avez reçu une délégation des trois organisations syndicales représentatives des ouvriers des Parcs et Ateliers.

Cette audience faisait suite à la journée nationale de grève et de manifestation à Paris du 14 novembre 2007 qui a rassemblé plus de 2 500 OPA.

Au-delà de l'importance de la manifestation, c'est plus de 65 % des personnels qui étaient en grève dans les Parcs et Services Spécialisés.

Cette mobilisation de très grande ampleur était en lien direct avec la préoccupation des personnels vis-à-vis de leur avenir et de leurs exigences en matière de préservation de leurs droits et acquis statutaires.

Le 17 décembre, lors de l'audience que vous nous aviez accordé, nous avons ressenti votre volonté d'investissement dans ce dossier et l'importance pour vous de préserver l'avenir de nos services, de nos emplois et des garanties statutaires des personnels.

Le lendemain, dans le cadre du CTPM du 18 décembre 2007, vous souligniez le cadre prioritaire que vous accordiez à ce dossier.

Le 18 janvier 2008, vous missionniez Monsieur COURTIAL, et dans votre lettre de mission vous fixiez des objectifs à savoir :

- la préparation d'un projet de loi sur les transferts des Parcs en vue d'un dépôt au Parlement en avril ou mai 2008 ;
- la création d'un quasi-statut commun à la Fonction Publique d'Etat et à la Fonction Publique Territoriale.

Lors de l'audience du 17 décembre 2007, vous vous êtes engagé personnellement à recevoir de nouveau les représentants des personnels. Nous avons à plusieurs reprises sollicité cette audience avec vous sans pouvoir l'obtenir.

A plusieurs occasions, nous avons fait connaître, au regard de l'évolution du dossier, notre mécontentement tout en restant pleinement investis.

Ce mécontentement est encore plus grand aujourd'hui au regard des insuffisances du cadre statutaire qui nous est proposé et nous n'acceptons aucune remise en cause de droits et de garanties statutaires.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale qui a eu lieu le 21 mai, nous avons porté cette exigence de garanties statutaires en portant l'amendement sur l'article 13. Il a été adopté par l'ensemble des organisations syndicales ainsi que par le Président du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Malgré le vote de cet amendement, les responsables du ministère présents ont refusé de le prendre en compte, ceci n'est pas acceptable et ne correspond pas à vos engagements.

Le 21 mai après-midi, dans le cadre d'une réunion de travail avec le ministère, nous avons été informés du report de l'examen du projet de loi par le parlement à l'automne et du report des premiers transferts au 1^{er} janvier 2010.

Là aussi, nous ne sommes plus sur l'échéance que vous aviez fixée.

Prolonger d'une année supplémentaire cette période de transition est synonyme d'affaiblissement. Le risque peut être lourd de conséquences pour nos services et les OPA entre autre en matière d'effectifs.

Monsieur le Ministre, au regard de cette situation et de ces éléments, nous vous demandons de bien vouloir recevoir, comme vous vous y étiez engagé le 17 décembre 2007, nos trois organisations syndicales.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos meilleures salutations.

signé

Patrick FABRE
Secrétaire Général du
SNOPA CGT

signé

Jean-Yves BLOT
Secrétaire Général SN
PTATECT-FO

signé

Patrick GROSROYAT
Secrétaire Général CFDT